



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2024-36

En exercice 16

Présents 13

Votants 14

Séance du 1^{er} octobre 2024

Date de la Convocation

23 septembre 2024

Date de l'affichage

23 septembre 2024

Objet de la délibération

Achat parcelles

L'an deux mil vingt-quatre,
et le premier octobre,
à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, Sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Présents : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Jacques BONNIER,
Marion ATRON, Pierre ECOCHARD, Thomas GAND, Christopher
HAUBRUGE, Valérie PAROLA, Anthony LAINE, Claudine MARCHAND,
Isabelle PACOU, Jean-Louis ROCHET, Irène ROUCHE

Absent : Sophie DEMAREST, François-Damien GROS (pouvoir à C.
HAUBRUGE), Nelly GUICHARD.

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Madame la Maire informe le Conseil Municipal, de la rencontre avec Mme MARECHAL Suzanne, en lien avec les indivisaires, concernant le souhait de vendre à la commune les parcelles C 742 d'une contenance de 33 m², C 752 d'une contenance de 22 m², et C 744 d'une contenance de 9 m², sises à Vincelles « Au village » 39190 VAL-SONNETTE.

Ces parcelles jouxtent une parcelle communale, cadastrée C 240, sur laquelle un bâtiment locatif est situé (au 12 rue des Vignes), sur sa partie Est.

L'achat de ces petites parcelles permettrait d'étendre la partie jardin du bâtiment locatif.

Les trois parcelles sont situées en secteur UA du PLU de Vincelles.

Considérant que le prix étant inférieur à 180 000€, l'avis des Domaines n'est pas requis.

Au vu de la situation des parcelles en secteur UA, et après négociation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DECIDE d'acquérir les trois parcelles C742, C752 et C744 (surface totale de 64 m²) au prix de 25€/m², soit au montant de 1600 € ;

DIT que les frais de notaire sont à la charge de la commune ;

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte aux effets des présentes.

Fait et délibéré

A VAL-SONNETTE, le 01/10/2024

POUR EXTRAIT CONFORME
La Maire, MONNET Brigitte

